

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 19.0423 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de vingt (20) élèves Conseillers d'Intendance Scolaire et Universitaire, session 2019.

Ce sont :

#### CONSEILLERS D'INTENDANCE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

#### ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAGORO CELESTIN	238353	26/09/87
2	BAKOUAN BRAHIMA	98713	31/12/82
3	BALIMA FRANCOIS D'ASSISE	45204	04/10/73
4	BAMOGO FERDINAND	77010	30/05/79
5	BARRY BOUREIMA	247202	31/12/86
6	CISSE MAHAMOUDOU	81577	28/05/76
7	COMPAORE ABDOUL-KADER	209017	01/09/87
8	DAMIBA ANDRE	94963	10/08/81
9	GUIGMA ALAIN	93464	28/06/83
10	GUIRA MOUMOUNI	77399	11/01/79
11	HEMA SESSAMA	106801	10/12/74
12	KOHOUN MAZI	84120	09/11/76
13	NABIE/NEBIE H. MARIA	238386	23/09/74
14	NON ISSA	52575	12/03/75
15	OUALI OUHAMA	203054	31/12/84
16	OUATTARA MAMADOU	48332	09/06/76
17	OUEDRAOGO NATEEG-OUINDE JONATHAN	114379	27/02/83
18	OUEDRAOGO SIBRI BARNABE	106201	11/06/83
19	OUBA JEROME	108193	31/12/84
20	PALENFO DJENIBE AUBERT	55095	02/11/75
21	PARDEVAN/KABORE MARCELINE	44320	15/01/74
22	PODA SAMY	44152	05/07/73
23	ROUAMBA RAHAMATA	238467	19/06/83

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
24	SANDWIDI DENIS	205232	31/12/86
25	SANOU ADAMA	208967	17/10/86
26	SAWADOGO BOURAIMA	208865	31/12/89
27	SAWADOGO CLAUDE	55768	06/02/78
28	SAWADOGO SALIFOU	238462	04/09/82
29	TAGO ANICET	116283	31/12/83
30	TRAORE FOUSSENI	238459	05/04/85

Arrêté la présente liste à 30 nom(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

